

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

PAUL RICŒUR Né en 1913 à Valence. Agrégé de philosophie (1935) ; professeur d'histoire de la philosophie à l'Université de Strasbourg (1948-1957), de philosophie générale à l'Université de Paris Sorbonne (1957-1967), puis à l'Université de Paris X Nanterre (1967-1987). Professeur émérite de l'Université de Paris et de l'Université de Chicago.

Nombreuses distinctions, dont le prix Hegel (Stuttgart), le prix Karl Jaspers (Heidelberg), le prix Leopold Lucas (Tübingen), le Grand prix de philosophie de l'Académie française. Membre de plusieurs Académies.

Membre éminent du comité de la revue *Esprit* (dès 1947) ; à l'origine d'une œuvre philosophique très riche dont on peut citer les ouvrages suivants : *Philosophie de la volonté* (1950-1961), *De l'interprétation : Freud et la philosophie* (1965), *Le Conflit des interprétations* (1969), *La métaphore vive* (1975), *Temps et récit* (3 vol., 1981-1984), *Soi-même comme un autre* (1990), *Lectures I, II, III* (1991-1994), *Le Juste* (1995), *Critique et conviction* (1995), *La nature et la règle* (avec J.-P. Changeux, 1998), *Penser la Bible* (avec A. Lacocque, 1998).

CONFÉRENCE DE PAUL RICŒUR

@

p.202 Face à la Shoah, la philosophie est confrontée à un événement qui à la fois illustre à l'extrême le meurtre, cette mort que l'homme inflige à l'homme, et s'inscrit hors des échelles de la criminalité ordinaire, dans cette région du mal que Nabert dénommait l'injustifiable. La conjonction dans le même événement de la singularité et de l'exemplarité est ainsi posée à la réflexion.

Je propose d'approcher ce nœud aporétique par une méthode de convergence appliquée à une pluralité de modalités de jugement ayant le même événement pour cible : le jugement pénal, le jugement historique et le jugement littéraire. Chaque modalité sera exemplifiée par un exercice précis : le procès devant une Cour internationale de justice, une controverse entre historiens, les tentatives de représentation de l'événement au plan de l'écriture littéraire.

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

1. — LE JUGEMENT PÉNAL

Parmi les grands procès criminels du milieu du XX^e siècle, celui de Nuremberg nous concerne directement. Il fut certes conduit par les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Mais les juges ont réussi à étendre à un cas monstrueux l'éthique professionnelle qui, dans chacun de leurs pays respectifs, assurait à tous les prévenus la conduite d'un procès équitable. Ce n'est pas tant le soupçon de partialité suscité par la position des juges sur l'échiquier de la violence historique qui doit arrêter le regard critique que, bien au contraire, la volonté d'appliquer aux grands criminels les règles d'un débat contradictoire issues d'une culture libérale. Dès 1947 Karl Jaspers, dans son courageux essai sur *La Culpabilité allemande*, avait délimité la sphère de compétence de la culpabilité criminelle par rapport à celle de la culpabilité politique et de la culpabilité morale : « Les crimes, dit-il, sont constitués par des actes objectivement établis qui contreviennent ^{p.203} à des lois univoques. L'instance compétente, c'est le tribunal, qui établit les faits selon une procédure formelle et leur applique les lois » (p. 46). Autre est la culpabilité politique : c'est celle de tous les citoyens appelés à assumer les conséquences des actes commis par l'Etat à la puissance duquel ils sont subordonnés et dont l'ordre au quotidien leur permet de vivre. Mais cette responsabilité n'est pas criminelle. Elle appelle non un châtement mais une obligation de réparation. L'instance compétente, déclare Jaspers, « c'est la force et la volonté du vainqueur, en politique intérieure comme en politique extérieure ». A cet égard, chaque citoyen porte une part de responsabilité politique dans la manière dont l'Etat est gouverné. Autre est la culpabilité morale : elle porte sur tous les actes, petits ou grands, par lesquels les individus ont contribué par

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

leur consentement actif ou passif au comportement violent des responsables politiques. L'instance compétente, « c'est la conscience individuelle, c'est la communication avec l'ami et le prochain, avec le frère humain capable d'aimer et de s'intéresser à mon âme » (p. 47).

Ainsi délimitée, la culpabilité criminelle ne s'applique qu'à des individualités et non à des structures politiques, encore moins à des peuples pris en corps. Les limites de cette approche pénale sont celles des procédures qui confèrent une légitimité formelle à la tenue des procès et à leurs conclusions. Comme on a commencé de le dire, les grands procès criminels, comme celui de Nuremberg, celui de Tokyo, de Buenos Aires, de Lyon, Paris et Bordeaux, procèdent de la volonté d'appliquer à ces forfaits extraordinaires que furent les grands crimes d'Etat les procédures ordinaires du procès criminel : confrontation entre témoignages, mise en scène des faits incriminés en vue de les représenter en dehors de leur pure effectivité et de donner visibilité aux infractions communes, comparution dans le même espace de discours de l'accusé et de la victime, confrontation d'arguments sur la base d'un partage équitable de la parole, sentence tenue pour définitive avec le double objectif de déterminer les responsabilités, d'infliger un châtement selon une échelle de peines connue de tous ¹.

Avant de pointer les limites intrinsèques du jugement pénal appliqué aux grands crimes politiques, il faut en dire l'effet bénéfique au plan de l'opinion publique. Mark Osiel met l'accent

¹ Cf. Carlo Ginzburg, *Le juge et l'historien*, trad. fr. et Postface, Paris, Ed. Verdier, 1997. Antoine Garapon, « La justice et l'inversion morale du temps » in *Pourquoi se souvenir ?*, Paris, Ed. Grasset et Fasquelle, 1999.

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

sur la vertu éducative exercée par les grands procès criminels au cœur même de la ^{p.204} mémoire collective, à la faveur du *dissensus* fomenté par la tenue des procès ¹. C'est à une culture libérale de la controverse que l'auteur attache son appréciation positive du « *dissensus* civique ». Cette confiance se rattache au *credo* moral et politique de l'auteur quant aux conditions de l'instauration d'une société libérale, au sens politique que les auteurs de langue anglaise donnent au terme libéral : est « libérale » — de façon quasi tautologique — une société qui tire de la délibération publique, et du caractère ouvert des débats et des antagonismes que ceux-ci laissent derrière eux, sa légitimité militante ; l'éducation civique de la mémoire collective par le *dissensus* constitue à cet égard l'argument le plus fort en faveur de la tenue et de la publication des grands procès criminels. Bien plus la décision d'accorder aux criminels eux-mêmes le bénéfice des avantages accordés à tout accusé dans le cadre des règles procédurales du tribunal fait partie de l'argument « libéral » ici invoqué.

Cela dit, les limites de l'approche pénale sont à la mesure de sa revendication d'équité. Ces limites ne seront pleinement explicitées qu'au niveau du jugement historique exercé hors des instances judiciaires ; mais elles sont déjà visibles de l'intérieur du procès, dans la mesure où la qualité des accusés — chefs d'Etats totalitaires — chefs de partis uniques — rhéteurs de grande volée — donne une dimension historique à leur culpabilité, au double sens du terme historique : d'un côté, comme marque événementielle sur le cours des événements et, de l'autre, à titre

¹ Mark Osiel, *Mass Atrocity, Collective Memory, and the Law*, Transaction Publ. New Brunswick (U.S.A.) et Londres (U.K.), 1997,

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

de référent obligé d'une opération narrative en état de stabilisation dans un récit acceptable par la plupart.

Parlant d'abord de la mise en scène par le procès, il faut avouer que la scène juridique est par principe limitée : la culpabilité criminelle est par principe individuelle. Certes le tribunal ne s'interdit pas d'élargir son enquête aux alentours de l'action incriminée, dans l'espace et dans le temps, et au-delà de la biographie des accusés. Parmi les circonstances de l'action, vont figurer les influences, les pressions, les contraintes et, à l'arrière-plan, les grands désordres de société dont l'action délictueuse tend à devenir un symptôme parmi d'autres. Mais, bon gré mal gré, l'effet de disculpation qu'une complaisance excessive accordée aux circonstances et à leurs cercles concentriques indéfiniment ouverts engendre, sera finalement conjuré par le rappel opportun de la règle du procès qui est de juger tel être humain et tels actes dont ce dernier est comptable. Le cercle potentiellement illimité ^{p.205} de l'explication se referme inexorablement sur le jugement qui ne peut être *in fine* que de condamnation ou d'acquiescement. Alors se fait sentir le tranchant de la parole de justice. En résulte la concentration de l'attention des juges sur un petit nombre d'acteurs de l'histoire, ceux du sommet de l'Etat, et sur le rayon d'action qu'ils peuvent exercer sur le cours des événements. L'historien ne pourra admettre cette limitation du regard imposée par le principe même du jugement pénal : il étendra son investigation à un plus grand nombre d'acteurs, aux événements de seconde zone, aux *bystanders*, ces témoins plus ou moins passifs que furent les populations muettes et complices. Il replacera les décisions ponctuelles dans le cadre d'enchaînements plus vastes, plus complexes. Il reliera les personnages à des

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

foules, à des courants et des forces anonymes. Ce discord entre l'approche pénale et l'approche historique apparaîtra plus loin en plein jour avec *l'Historikerstreit*. Il opérait au cœur même du procès sous une forme potentiellement perverse : il est en effet tout à fait remarquable que les avocats des accusés des grands procès aient systématiquement détourné au bénéfice de leurs clients cet élargissement du champ d'investigation, tant du côté des enchaînements entre événements que du côté de l'enchevêtrement des initiatives et des interventions individuelles.

La seconde limitation interne de l'approche pénale tient non plus au déroulement du procès criminel, mais à sa conclusion qui, à l'occasion de la publication des débats, pèse sur la discussion publique et suscite le dissensus civique présumé bénéfique. Les procès criminels restent des actes de justice politique visant à établir une version fixe des faits incriminés à la faveur du caractère définitif de la sentence. Certes, les juges et les citoyens éclairés savent que l'important n'est pas de punir mais de prononcer une parole de justice. Mais cette parole clôt le débat, « arrête » la controverse. Cette contrainte ressortit à la finalité courte — et en ce sens politique — du procès criminel : juger maintenant et définitivement. C'est ici que le contestataire — qui n'est pas forcément un négationniste — mais, on le dira plus loin, éventuellement un bon historien — dénoncera le péril attaché à l'idée d'une version officielle des crimes soumis à examen, voire d'une histoire officielle du cours entier des événements sur lesquels les crimes ont mis leur marque. Le paradoxe est que, en distribuant la parole de manière égale entre avocats des deux parties, et en permettant par cette règle de procédure aux argumentations adverses de se faire entendre, l'instance judiciaire

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

se trouve encouragée à élaborer un jugement historique « balancé », prêt à basculer du côté de ^{p.206} l'équivalence morale et, à la limite, du côté de la disculpation. Cette stratégie aussi les avocats des criminels ont su la mettre en œuvre au titre de l'interjection fameuse : *tu quoque* ! Pour retirer au paradoxe son venin sceptique, il ne suffit pas d'y lire la preuve de la supériorité éthique des valeurs libérales sous l'égide desquelles les procès sont tenus, il faut aussi pouvoir affirmer que tous les récits ne se valent pas, qu'il est possible de prononcer, au moins à titre provisoire, une version plus plausible, plus probable, que la défense ne réussit pas à discréditer. C'est ici la part du jugement historique à l'intérieur même du jugement pénal.

La difficulté précédente met sur la voie d'une considération plus grave. Le caractère disproportionné des crimes contre l'humanité ressortissant à l'accusation de génocide, fait apparaître comme inappropriée une procédure criminelle destinée à juger et à punir des crimes ordinaires. Si les plus notoires de ces crimes ont été déclarés impardonnables, inexpiables, c'est d'abord parce qu'ils ne sont pas punissables, aucune échelle des peines ne leur étant proportionnée. On touche ici à une limite interne du jugement pénal, tout châtement paraissant dérisoire à la mesure des torts infligés aux victimes.

La méditation sur cette limite excède les ressources du jugement pénal ; elle est à la charge de l'opinion éclairée. C'est au citoyen et non plus au juge — ni non plus à l'historien, comme on va le dire — de conduire ce deuil spécial, qui n'est pas seulement tourné vers les disparus, mais vers la perte même que constitue l'impossibilité d'un châtement qui épuiserait la faute, — qui, au sens fort du terme, l'expiérait. Le deuil du deuil, en quelque sorte, telle est la tâche.

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

2. — LE JUGEMENT HISTORIQUE

C'est sous le signe de cet embarras extrême que j'évoquerai maintenant les difficultés attachées au jugement historique appliqué au génocide. Les règles épistémologiques et aussi déontologiques auxquelles le métier d'historien se sait assujéti dans son exercice habituel se trouvent à leur tour mises à l'épreuve, non seulement par la grandeur des maux soumis à l'examen, mais par les contraintes très particulières exercées par le jugement de condamnation morale qui frappe des actes d'une violence extrême. L'exercice du jugement historique hors des cadres des procès criminels soulève un problème inverse de celui de son exercice à la barre des témoins. Dans quelle mesure, pouvait-on se demander, un argumentaire historiographique peut-il ^{p.207} légitimement contribuer à la formulation de la sentence pénale frappant les grands criminels et ainsi nourrir un *dissensus* à valeur éducative ? La question inverse est celle-ci : dans quelle mesure un débat peut-il être conduit entre historiens professionnels sous la surveillance d'un jugement de condamnation déjà échu, non seulement au plan de l'opinion publique internationale et nationale, mais au plan judiciaire et pénal de droit interne. Une marge est-elle laissée, au plan historiographique, à un *dissensus* qui ne soit pas perçu comme disculpation ? Ce n'est pas seulement le rapport de l'historien au juge qui se trouve ainsi inversé, l'historien travaillant sous le regard direct du peuple-juge qui a déjà prononcé la condamnation, c'est le rapport à une tradition historiographique qui, en éliminant la louange et de façon générale l'apologétique, s'est employé aussi à éliminer le blâme. Dans quelle mesure l'historien peut-il entreprendre de comprendre, d'expliquer, de raconter sans paraître absoudre ou,

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

tout simplement, sans juger, sans désigner les événements sous leur qualification criminelle ? Telles sont les questions préalables auxquelles se sont trouvé confrontés les historiens allemands impliqués dans la « controverse des historiens » (*Historikerstreit*) des années 1986 et suivantes. La singularité des crimes est ici clairement l'enjeu du débat ; elle ne l'était pas pour le tribunal pénal, l'inculpation étant par principe nominale, sans que la singularité soit en tant que telle élevée au rang de question disputée. Ce n'est plus le cas avec le jugement historique pour lequel la singularité d'un crime s'inscrit dans un réseau catégoriel qui met en relation structures, conjonctures et événements, la singularité tombant du côté de l'événementiel, — mais de l'événementiel articulé sur la conjoncture et la structure. Or le traitement des conjonctures et des structures implique les raisonnements par comparaison auxquels la singularité ne peut ressortir que comme résultat d'une mise en relation entre des comparables. Singularité signifie alors incomparable, l'accent tombant sur le préfixe négatif. Or l'incomparable, outre son caractère relationnel, reste en outre relatif à titre de degré zéro de la comparabilité. La singularité sort de la confession et de l'aveu pour tomber sous le faisceau de la comparaison et de l'application de critères par définition comparatifs.

Je proposerai plus loin une solution à cette difficulté majeure posée par la catégorie d'unicité dans son usage éthique et son usage historiographique. Je voudrais auparavant la porter à son point extrême de problématicité en prenant pour pierre de touche la contribution d'Ernst Nolte à la controverse des historiens. Cet historien n'est pas du tout un négationniste. Ce qui l'inquiète, c'est la menace pour la ^{p.208} recherche d'un récit élevé au rang

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

d'idéologie fondatrice, le négatif devenant légende ou mythe. Ce qu'il faut alors, selon lui, c'est soumettre l'histoire du III^e Reich à une révision qui ne soit pas un simple renversement du jugement fondamentalement négatif. Ainsi on élargira le cadre du récit, en remontant à de multiples antécédents « exterminationnistes », le plus proche étant le long épisode du bolchevisme. Le raisonnement comparatif est lancé. De là à glisser de la ressemblance à la causalité, en passant par l'antériorité, le pas est facile à franchir ; d'où l'hypothèse de travail : l'assassinat pour raison d'Etat par les bolcheviques n'a-t-il pas pu constituer « le précédent logique et factuel » de l'assassinat pour raison de race des nazis, faisant de l'archipel du Goulag un événement « plus originel » qu'Auschwitz ? On voit la marche du raisonnement : extension du champ, comparaison, lien de causalité. Pour être équitable à l'égard de Nolte, comme le fut François Furet dans la discussion qu'il eut avec lui, il faut dire que lui aussi, autant que les porte-parole des grands procès criminels, attendait de l'examen des faits et du travail de vérité ainsi suscité un effet purgatif. Le débat critique permettant de faire passer « ce passé qui ne veut pas passer » (l'expression étant de Nolte) comme n'importe quel autre, et de se l'approprié.

Mais à quel prix moral ? Habermas, dans sa contribution au débat, dénonce à l'arrière-plan du programme historiographique de Nolte la profession éthique et politique d'un conservatisme national à quoi il oppose son propre patriotisme constitutionnel. Il met ainsi en garde contre l'effet de disculpation exercé par cet usage de l'argumentation historiographique. Mais, en sens inverse, le couplage dans l'âme du citoyen entre la singularité assumée d'Auschwitz et l'universalité volontariste du patriotisme

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

constitutionnel ne va pas de soi. Il rend en tous cas plus urgente la mise au clair des concepts de singularité ou, comme on dit aussi, d'unicité au croisement du jugement historiographique et du jugement moral et politique. Il me paraît à cet égard qu'il faut distinguer entre deux concepts de singularité : d'un côté la singularité éthique tenant à la magnitude du crime, au fait qu'il ait été commis par l'Etat lui-même à l'égard d'une partie discriminée de la population à laquelle il devait protection et sûreté, au fait qu'il ait été exécuté par une administration sans âme, toléré sans objection notable par les élites dirigeantes, subi sans résistance importante par une population entière. L'extrême inhumain correspond ainsi à ce que Jean Nabert désignait par le terme d'injusticiable au sens d'action excédant les normes négatives. J'ai parlé ailleurs de l'horrible comme contraire de l'admirable et du sublime, dont Kant dit qu'il excède en ^{p.209} quantité et en intensité les bornes de l'imaginaire. C'est l'exceptionnalité morale du mal qui est ainsi désignée. C'est dans ces conditions impossibles que le mal extrême est chaque fois singulier, non répétable, il doit être chaque fois déploré, médité, comme unique. Cette singularité par excès de l'inhumain n'est certes pas séparable de traits historiques identifiables ; mais elle ne laisse pas de relever du jugement moral, en quelque sorte arraché à ses gonds. C'est sous la condition de cette exceptionnalité très spécifique que s'est effectivement posée pour les historiens allemands plus que pour tous les autres la tâche que l'un d'entre eux, Christian Mayer, résume par ces mots : « condamner et comprendre ». Autrement dit : comprendre sans se disculper, sans se rendre complice de la fuite et de la dénégation. Or comprendre c'est faire d'autres usages que moraux des catégories d'unicité et d'incomparabilité.

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

La question est alors de savoir de quelle manière ces autres usages peuvent contribuer à la réappropriation par le peuple de ce qu'il est invité à réprocher absolument. La difficulté demeure : comment accueillir l'extraordinaire avec les moyens ordinaires de la compréhension historique. Il faut alors faire tout un parcours au plan historiographique pour mettre en place un concept de singularité relevant du jugement historique.

Concernant la singularité historique, il faut distinguer deux composantes du concept : le non répétable et le non comparable. Au premier sens, tout événement qui simplement advient au plan de l'histoire qui se fait, toute séquence narrative au plan du discours, toute série causale contingente au sens de l'aléatoire selon Cournot sont singuliers : un lien possible de la singularité au sens historique à la singularité morale résulte de l'imputation de l'action à des agents individués et à toute quasi-personne (la France) et à tout quasi-événement (la Révolution française), identifiés par un nom propre. Mais si la narration singularise par mise en intrigue, l'explication tend à coordonner l'événement non répétable avec des conjonctures et des structures qui mettent en série des systèmes répétables. La singularité n'est pas niée, elle est au contraire mise en relief par l'environnement causal et fonctionnel. C'est le cas dans le débat historique autour de la Shoah : il oppose l'école intentionnaliste, pour laquelle importent le plus les actes de l'équipe dirigeante, en particulier la prise de décision concernant la « solution finale », à l'école fonctionnaliste, plus attentive aux forces anonymes, au poids des institutions, au comportement des populations. L'enjeu du débat est l'attribution de la responsabilité du crime à un éventail de sujets : quelqu'un, un groupe, un peuple. L'affinité est certainement la plus grande

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

entre l'approche ^{p.210} intentionnaliste en histoire et l'approche criminelle au tribunal ; en revanche, l'approche fonctionnaliste est plus conforme aux tendances générales de l'histoire contemporaine ; par là elle est plus exposée aux interprétations disculpantes.

En un sens second, singularité signifie incomparabilité, ce qui est aussi désigné par unicité. On passe du premier sens au second par l'usage de la comparaison entre des événements et des actions appartenant par exemple à la même série, à la même continuité historique, à la même tradition identifiante (exemple : deux révolutions à l'intérieur du même pays) ; l'incomparabilité présumée constitue une catégorie distincte lorsque deux ensembles historiques hétérogènes sont confrontés, comme entre le régime nazi et le régime bolchevique. Avant de se prononcer sur la causalité de l'un sur l'autre, il faut s'entendre sur les ressemblances et les différences touchant aux structures de pouvoir, aux critères de discrimination, aux stratégies d'élimination, aux pratiques de destruction physique et d'humiliation morale. Semblables et dissemblables sont à tous ces égards le Goulag et Auschwitz, et la controverse reste ouverte concernant la proportion entre ressemblance et dissemblance. Par delà les querelles circonstanciées, le problème reste posé de l'usage honnête du comparatisme au plan historiographique. Le point critique concerne ici la catégorie de totalitarisme, adoptée entre autres par Hannah Arendt. Rien n'interdit de construire sous ce vocable une classe aussi bien définie que la notion d'atrocité de masse (Osiel). Il est loisible de dresser dans ce cadre la table des ressemblances et des différences entre systèmes, quitte à laisser ouverte à la discussion la question de savoir si le genre

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

classificatoire constitue une structure commune dotée d'une force explicative distincte. Resterait encore à déterminer la relation entre la structure présumée et les procédures effectives d'extermination : quelle latitude entre la stratégie programmée au sommet et les échelons d'exécution ? Quoi qu'il en soit de ces problèmes, l'assertion de l'incomparable ne reçoit de sens que sur la base de la comparaison et à titre de degré zéro de la ressemblance. Mais même dans l'hypothèse d'une ressemblance poussée jusqu'à l'idée d'une influence mimétique et causale d'un crime sur l'autre, on ne voit pas en quoi l'appartenance au même genre, totalitaire en l'occurrence, aurait une valeur disculpante pour les héritiers de la dette d'un crime particulier. Le second usage du concept de singularité — l'incomparable — n'efface pas le premier, le non répétable : le genre commun n'empêche pas la différence spécifique, qui seule importe au jugement moral. Ainsi s'enchaînent sans se confondre la singularité morale de l'abominable — la ^{p.211} singularité historique du non répétable absolu — et celle du non comparable relatif.

N'y a-t-il alors aucun lien assignable entre l'usage moral et l'usage historiographique des idées de singularité, d'unicité, d'incomparabilité ? Il en est un, qui serait l'exemplarité du singulier. Cette idée se forme sur le trajet de la réception au plan de la mémoire historique. L'ultime question, en effet, est de savoir ce que des citoyens responsables font d'une querelle entre historiens et, au-delà de celle-ci, du débat entre juge et historien. L'idée de singularité exemplaire ne peut en effet être formée que par une opinion publique éclairée qui, au prix d'un *dissensus*, transforme le jugement rétrospectif porté sur le crime en serment d'en éviter le retour.

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

C'est maintenant, sur le trajet de la réception de la conclusion provisoirement définitive des cours de la justice ou des débats entre historiens, que se pose le problème de la représentation littéraire des événements traumatiques en question.

3. — LE JUGEMENT LITTÉRAIRE

Le jugement historique est certes écriture de bout en bout, depuis les archives vouées massivement à l'écriture, en passant par l'explication/compréhension esquissée de brouillons en brouillons, jusqu'à la publication des travaux historiques en forme d'articles ou de livres. L'histoire est à tous égards historiographie. Mais la mise en forme littéraire pose des problèmes spécifiques au plan narratif et rhétorique, qui exigent de mettre à part le stade scripturaire de l'opération historiographique. C'est à ce stade que le scripteur rencontre son lecteur, lequel reçoit du passé de nombreux autres messages, dont ceux procédant des instances judiciaires ou du tribunal permanent de l'opinion publique. C'est à ce stade scripturaire que l'épistémologie de l'histoire est confrontée à la structure narrative et rhétorique du discours historien. Même sous le régime de la longue durée ce discours ne cesse pas de raconter, de mettre en forme de récit structures et conjonctures, quitte à réduire l'événement à la portion congrue comme on voit chez Braudel. Mais c'est bien l'événement qu'une histoire politique aussi violente que celle de la « solution finale » impose à l'attention de l'historien et de son lecteur. Or, avec la forme narrative viennent aussi au discours les usages qui relèvent de la rhétorique, qu'il s'agisse de la louange et du blâme, ressortissant au genre épideictique selon la classification aristotélicienne des usages publics de la ^{p.212} parole, ou qu'il

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

s'agisse des modes d'argumentation que la rhétorique oppose depuis Vico aux rigueurs de la logique, ou des figures de pensée et de discours, telle la métaphore et autres tropes, relevant d'une « rhétorique restreinte » (R. Barthes) ; la narratologie est concernée au niveau de la typologie des genres d'intrigue : tragique, comique, ironique ou autre. La prise en considération de cette composante rhétorique du discours historique conduit à remettre en question la prétention à la vérité du discours historique, dans la mesure où elle est commune à la fiction et à l'histoire en tant qu'histoire « vraie ». Il ne suffit pas d'invoquer le pacte tacite qui relie l'écriture de l'histoire aux attentes de lecteurs demandant non seulement à être intéressés comme c'est le cas avec le roman et d'autres fictions littéraires, mais à être instruits par le passé tel qu'il est effectivement advenu. Or la forme narrative et rhétorique du discours historique opère selon deux vecteurs opposés : d'un côté, en donnant lisibilité et visibilité aux événements racontés, elle renforce la crédibilité du récit ; d'un autre côté, les configurations narratives et rhétoriques opposent leur opacité propre à la pulsion référentielle qui tourne le récit historique vers l'« avoir-été » du passé. C'est cette seconde dimension que toute une critique issue du structuralisme français et de la nouvelle rhétorique américaine ont valorisée aux dépens du réalisme spontané que les historiens du XX^e siècle ont pu partager avec le roman, de Balzac à Tolstoï. C'est dans cette conjoncture intellectuelle qu'a surgi une discussion portant sur la figuration des événements liés à la Shoah, qui, par leur monstruosité, faisaient saillir les « limites de la représentation ». Une partie de la discussion s'est déroulée sur la scène française mais c'est sur la scène américaine qu'elle a été l'occasion de la

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

confrontation à laquelle on vient de faire allusion par l'expression mise entre parenthèses de « limites de la représentation ».

La contribution française au débat, à l'âge d'or du structuralisme, n'a pas été conduite jusqu'au point brûlant où les présupposés linguistiques de la narratologie auraient pu conduire : l'exclusion du référent dans une théorie du discours construite sur le modèle binaire du signifiant et du signifié, modèle emprunté à Saussure, impliquait un soupçon de principe à l'égard du réalisme présumé de l'histoire-récit et une dénonciation en règle de « l'effet de réel » induit par les techniques de séduction discernées dans le fil de l'écriture historique. Les conséquences drastiques pour la vérité présumée des récits d'Auschwitz n'ont pas été tirées par une critique de l'illusion référentielle qui ne s'est guère aventurée au-delà de la littérature de fiction, et s'est bornée à opposer, au plan historique, l'intelligibilité du signifié à l'autorité ^{p.213} usurpée d'un prétendu référent, en accord, pensait-on, avec la critique de l'histoire événementielle menée par ailleurs par l'Ecole des Annales.

C'est aux Etats-Unis que la discussion a été portée à son point d'incandescence à l'occasion des thèses de Hayden White sur la représentation historique ¹. L'angle d'attaque est celui d'une poétique de l'imagination historique appliquée à la classe entière des « fictions verbales » sans égard pour la dimension référentielle du discours historique. L'opération de mise en intrigue est soumise à une taxinomie des intrigues héritée de la rhétorique d'un Vico et assignée aux structures profondes de l'imagination ; cette taxinomie est en outre insérée dans une architecture complexe de

¹ Hayden White, *Metahistory. The historical Imagination in XIXth Century Europe*, 1973.

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

classifications concernant l'argumentation, l'idéologie et les visions du monde explicites ou implicites. L'épistémologie de la connaissance historique est concernée dans la mesure où l'opération de mise en intrigue est censée exercer « un effet explicatif » en vertu de son seul dispositif structural, effet explicatif qui fait prévaloir les contours de l'histoire sur les significations distinctes attachées à des propositions factuelles fragmentaires, l'accent tombant sur une identification de la classe de configuration dans laquelle l'intrigue s'inscrit. Quant à ce qui est censé précéder la mise en forme, le rhétoricien ne trouve rien d'antérieur aux esquisses de narrativisation, sinon un fond inorganisé, un *unprocessed historical record*. La question est ainsi ouverte du statut des données factuelles par rapport à la toute première mise en forme de l'histoire racontée. Une attention centrée sur la phase scripturaire de l'opération historiographique a empêché à mon avis l'auteur de *Metahistory* de déployer le parcours entier de cette opération depuis les archives, la critique du témoignage, jusqu'à l'expression littéraire en passant par les usages multiples du « parce que » de l'explication/compréhension. C'est sur ce long trajet que le « contenu » se révèle en excès par rapport à la « forme » pour faire allusion à un autre titre de Hayden White ¹. On ne trouvera jamais dans la forme narrative en tant que telle la raison de la quête de référentialité qui distingue le discours historique des autres « fictions verbales » : si tout finit dans un roman vrai, tout commence aux archives à l'écoute des voix éteintes de ceux qui déclarent s'être trouvés là où les choses sont advenues.

¹ *The Content and the Form*, 1967. Sur ces ouvrages cf. P. R. Temps et Récit III, p. 224-226. Saul Friedländer (div.) *Probing the Limits of Représentation*, Cambridge (Mass.), Harvard U.P., 1992.

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

p.214 C'est eu égard à ces apories de la référentialité du discours historique que la mise à l'épreuve des propositions de la rhétorique narrative de Hayden White par les événements horribles placés sous le sigle de la « solution finale » constituait un défi exemplaire dépassant tout exercice d'école. L'occasion fut donnée par la publication du dossier de *l'Historikerstreit* évoqué plus haut. Le colloque américain sur le thème *History, Event and Discourse* permit à Hayden White et Carlo Ginzburg, entre autres, d'opposer leurs vues sur la notion de vérité historique appliquée au cas de l'Holocauste (comme il est d'usage de dire dans les contextes de langue anglaise). Saul Friedländer publia les actes de ce colloque sous le titre significatif de *Probing the Limits of Representation*. Le vocable « limite » désigne dans ce contexte deux sortes de limites : soit, comme limite interne, l'épuisement des formes de représentation disponibles dans notre culture pour donner lisibilité et visibilité à l'événement dénommé « solution finale », soit, comme limite externe, la requête d'être dit, représenté, s'élevant du cœur même de l'événement, donc procédant de cette origine du discours qu'une certaine tradition rhétorique tient pour extralinguistique, interdite de séjour en terre sémiotique. Le problème posé était d'articuler entre elles ces deux sortes de limites. La Shoah proposait à la réflexion la singularité d'un phénomène qui mettait à découvert, non seulement les limites de la représentation sous ses formes narratives ou rhétoriques, mais l'entreprise entière d'écriture de l'histoire.

Dans son introduction à *Probing the Limits of Representation*, Saul Friedländer propose un schéma selon lequel il faut partir des limites externes du discours pour former l'idée de limites internes à la représentation. Il s'est produit en Europe un « événement à la

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

limite » qui a atteint les couches les plus profondes de la solidarité entre les hommes. « Auschwitz has changed the basis for the continuity of the conditions of life within history » : la vie dans l'histoire et non le discours sur l'histoire. C'est de derrière le miroir que s'élève un *claim to truth* qui fait peser sur la représentation ses exigences, lesquelles révèlent les limites internes des genres littéraires. L'événement « à la limite » apporte son opacité propre avec son caractère moral « inacceptable » (le mot a la force de la litote), son caractère d'« offense morale ». C'est alors l'opacité des événements qui révèle et dénonce celle du langage. Or cette dénonciation revêt un caractère insolite à un moment de la discussion théorique marquée par ce qu'on a appelé par convention le « post-moderne » au moment où la critique du réalisme naïf est à son apogée au nom de la polysémie en abîme du discours, au nom de l'autoréférentialité des constructions linguistiques, qui rendent ^{p.215} impossible l'identification d'une quelconque réalité stable. Quelle réponse plausible, dès lors, ce dénommé post-moderne pourrait-il donner à l'accusation de désarmer la pensée face aux séductions du négationnisme ?

Confronté à l'interrogation de Friedländer, Hayden White s'emploie avec une honnêteté extrême à aller aussi loin que possible en direction de l'événement en partant des ressources rhétoriques de la représentation verbale elle-même. Mais une tropologie du discours historique pouvait-elle rejoindre quelque chose comme une « demande » procédant des événements humains ? L'essai de White exhibe une sorte d'écartèlement de son propre discours. D'un côté l'auteur renchérit sur la « relativité inexpugnable » de toute représentation du phénomène historique ; de l'autre un soupçon grandit au cours de l'essai, selon lequel il y

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

aurait dans l'événement même quelque chose de si monstrueux qu'il mettrait en déroute tous les modes de représentation disponibles. Ce quelque chose n'aurait de nom dans aucune classe connue d'intrigue, qu'elle soit tragique, comique ou autre. Et si l'on dit, avec George Steiner, que « ce monde d'Auschwitz réside hors discours comme il réside hors raison » (cit. p. 43), d'où peut venir le sens de l'indicible et de l'irreprésentable ?

On ne résoudra pas la difficulté en se repliant sur la chronique littérale, ce qui demanderait de dénarrativiser les événements visés ; la solution est désespérée dans la mesure où elle retombe dans les illusions du réalisme naïf commun aux romans du XIX^e siècle et à l'historiographie positiviste. C'est une illusion de croire que les énoncés factuels puissent satisfaire à l'idée de l'irreprésentable, comme si des faits pouvaient en vertu de leur représentation littérale être dissociés de leur représentation en forme d'événement dans une histoire.

En revanche, aucun des modes connus de mise en intrigue n'est a priori inacceptable. La distinction entre acceptable et inacceptable ne relève pas de la tropologie, mais procède d'une autre région de notre capacité réceptive que celle éduquée par notre culture narrative. Et pourquoi n'ouvrirait-on pas la voie à des formes inédites de représentation ? Peut-être même ne faut-il pas s'enfermer dans l'idée de l'épuisement des formes de figuration héritées de la tradition. Ce constat, s'il s'impose, ne doit pas empêcher, mais au contraire stimuler l'exploration de modes d'expression alternatifs, liés entre autres à d'autres supports que le livre : mise en scène théâtrale, film, art plastique. Il n'est pas interdit de chercher sans fin à combler l'écart entre la capacité représentative du discours et la requête de l'événement. A cet

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

égard, White tente à la fin de son essai une sortie héroïque, en ^{p.216} suggérant que certaines modalités d'écriture se réclamant du post-moderne pourraient avoir une certaine affinité avec l'opacité de l'événement : ainsi l'écriture « intransitive » dont la notion est empruntée à Roland Barthes, qui la rapproche de la « voie moyenne » de la grammaire du grec ancien. White pense la retrouver dans certaines notations de Jacques Derrida sur la différence. Mais suffit-il de rompre avec la représentation des réalistes pour rapprocher le langage non seulement de l'opacité, mais du caractère inadmissible de la « solution finale » ? Tout se passe comme si, au terme de l'essai, la critique sans concession du réalisme naïf contribuait paradoxalement à renforcer la demande de vérité venue d'ailleurs que du discours, à force de rendre dérisoires les esquisses de compromis avec un réalisme devenu introuvable.

A ce point de la discussion il fallait entendre la voix d'un historien. Face à H. White, Carlo Ginzburg fait un plaidoyer vibrant en faveur non du réalisme, mais de la réalité historique elle-même dans la visée du témoignage. Il rappelle la déclaration de *Deutéronome*, XIX, 15 (qu'il cite en latin : *non stabit testis unus contra aliquem* — et en rapproche la prescription du Code justimen : *testis unus, testis nullus*). Du coup le titre *Just One Witness* rend un son désespéré, comme si les documents accumulés restaient en dessous du seuil du double témoignage, à moins que par antiphrase on ne désigne l'excès des témoignages au regard de la capacité des intrigues à produire un discours cohérent et acceptable. Le plaidoyer en faveur de la réalité du passé historique, apparenté à celui de Vidal-Naquet dans *Les Juifs, la Mémoire, le Présent* et dans *Les Assassins de la Mémoire*, (Paris,

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

Ed. La Découverte, 1981, 1991, 1995) revêt ainsi le double aspect d'une attestation incontestable et d'une protestation morale qui prolonge la violence de l'impulsion qui pousse un survivant comme Primo Levi à témoigner.

L'essai de Ginzburg appelle un double prolongement : du côté de la critique épistémologique greffée sur le témoignage, et du côté de l'enchevêtrement de l'attestation et de la protestation dans le cas de la littérature de la Shoah.

Au premier sens, l'élaboration critique du témoignage me paraît négligée dans une critique purement littéraire de la représentation historique qui isole la phase terminale de l'opération historiographique. Il faut parcourir en sens inverse la chaîne des opérations qui commence aux archives et n'accède à la phase scripturaire qu'après avoir traversé les zones de l'explication/compréhension prises en considération, et aussi sur la hiérarchie des échelles de durée et de causalité, pour ne rien dire de la place de l'événement par rapport aux ^{p.217} structures et aux conjonctures. A tous ces égards, la tâche de l'historien professionnel ne se borne pas à l'habituelle chasse au faux qui, depuis l'affaire de la Donation de Constantin, est devenue la grande affaire de l'histoire savante. Elle s'étend à la discrimination des témoignages en fonction de leur origine : autres sont les témoignages des survivants, autres ceux des exécutants, autres ceux de spectateurs impliqués à des titres et à des degrés divers dans les atrocités de masse.

Mais l'enchevêtrement de l'attestation et de la protestation illustré par l'essai *Just One Witness* de Carlo Ginzburg a une autre implication qui concerne plutôt le rapport de la représentation historique à son destinataire. Le problème ici posé à partir de

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

l'histoire est exactement symétrique de celui posé plus haut à partir des grands procès criminels : celui de la réception du message, soit d'ordre judiciaire ou d'ordre historique. C'est alors le citoyen autant que l'historien qui est ici requis par l'événement. Et il est requis au niveau de sa participation à la mémoire collective, devant laquelle l'historien est appelé à rendre des comptes. Il ne le fait pas sans apporter les ressources critiques ressortissant à sa compétence d'historien professionnel. Or, sur le terrain même du témoignage il entre en compétition non seulement avec le juge, mais avec le témoignage nu et non archivé de survivants tels que Carlo Levi et Jean Améry. Une histoire orale se trouve, pendant l'espace d'une ou deux générations, confrontée à une histoire écrite qui peut parfois la corriger, le plus souvent rester muette face à une parole blessée qui ne réussit pas mieux que le document écrit à franchir l'abîme qui sépare le récit d'événements hors mesure et la compréhension ordinaire du public le plus éclairé et le mieux disposé. C'est ainsi. La convergence entre le jugement judiciaire, le jugement historique et le témoignage abrupt se fait quelque part en un point focal virtuel.

Est-il possible de préciser plus avant de quelle manière le jugement moral, signifié par l'expression d'inacceptable, s'articule sur la vigilance critique dont on vient de donner quelques exemples ? C'est la question que posait Adorno lorsqu'il demandait : « *What does coming to terms with (Aufarbeitung) the past mean ?* » [cit. Dominick La Capra « *Representing the Holocaust : Reflections on the historians debate* » (o.c.p. 108-127)]. On peut trouver quelque secours dans un recours prudent à des catégories psychanalytiques telles que trauma, répétition, travail de mémoire, compris comme *working through* et, plus que

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

tout, celle de transfert appliqué non à des personnes mais à des situations dans lesquelles les agents de l'histoire ont été diversement « investis ». Il faut repartir ici de la diversité des situations des témoins convoqués telles ^{p.218} qu'elles ont été évoquées plus haut : il ne s'agit pas seulement de points de vue différents, mais d'investissements hétérogènes. C'est la voie éclairée par Dominick La Capra dans sa contribution à *Probing the Limits* : ancien nazi, jeune juif ou allemand, etc., sont impliqués dans des situations transférentielles différentes. La question se pose alors de savoir si un critère d'acceptabilité pourrait être dégagé de la façon dont telle ou telle tentative de traitement historique d'événements suprêmement traumatiques est susceptible d'accompagner et de faciliter le processus de *working through*. Le critère est dans ce sens plus thérapeutique qu'épistémologique. Son maniement est difficile, dans la mesure où l'historien est à son tour dans une relation transférentielle indirecte au traumatisme à travers les témoignages qu'il privilégie. L'historien lui aussi a un problème d'identification au moment de choisir son vis-à-vis. Ce redoublement du rapport transférentiel confirme la position hybride de l'historien confronté à l'Holocauste : il parle à la troisième personne en tant que savant professionnel et à la première personne en tant qu'intellectuel critique. Mais on ne peut figer la discussion entre l'expert et celui que Raymond Aron aurait appelé un spectateur engagé.

Si maintenant on remonte en direction de la source de la demande de vérité et donc du lieu du traumatisme initial, il faut bien dire que cette source n'est pas dans la représentation, mais dans l'expérience vive du « faire histoire », telle qu'elle est diversement affrontée par les protagonistes. Ce fut, devons-nous

Violences d'aujourd'hui, violence de toujours

dire avec Habermas, une « atteinte à la couche la plus profonde de solidarité avec ceux ayant figure humaine ». C'est en ce sens que l'événement dénommé Auschwitz est un événement à la limite. Il l'est dans la mémoire individuelle et collective avant de l'être dans le discours de l'historien. C'est de ce foyer que s'élève l'attestation-protestation qui place l'historien-citoyen en situation de responsabilité à l'égard du passé ¹.

@

¹ La présente conférence comporte des emprunts à des développements appartenant à des chapitres différents d'un ouvrage à paraître aux Éditions du Seuil : *Mémoire, Histoire, Oubli*.